Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 23/02/2023 à 14h42
Réference de l'AR : 010-251001574-20230217-4BS17022023-DE
Publié le 23/02/2023 ; Affiché le 24/02/2023 ; Rendu exécutoire le 23/02/2023

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 PINEY

Extrait des délibérations du Bureau syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

OBJET : Finances – Complément de la demande de soutien financier au titre de l'ingénierie territoriale et du programme d'actions 2023 à la DREAL Grand Est

DATE DE LA CONVOCATION
6 février 2023
DATE D'AFFICHAGE
6 février 2023

NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Bureau : 18
En exercice : 18
Présents : 11
Votants : 11
+ 2 pouvoirs

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

et publication ou notification du

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept février à 9 h 00 les membres du Bureau syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Parc – 10220 Piney sous la présidence de Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendeuvre-sur-Barse

ETAIENT PRESENTS
Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendeuvre-sur-Barse avec le pouvoir de M. Philippe PICHERY
Mme Claude HOMEHR, Conseillère départementale
M. Olivier JACQUINET, Conseiller départemental
M. Bernard ROBLET, Troyes Champagne Métropole avec le pouvoir de M. Marc SEBEYRAN
M. Hervé CHAMBON, Maire de Hampigny
M. Alain CHENET, Conseiller municipal de Vendeuvre-sur-Barse
M. Pascal HENRI, Maire de Mesnil-Saint-Père
M. Gilles JACQUARD, Maire de Molins-sur-Aube
M. Christian DENORMANDIE, Maire de Piney
Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire de Lusigny-sur-Barse
M. Patrick DYON, Maire de Rouilly-Sacey

Chaque année, l'Etat apporte au Parc naturel régional de la Forêt d'Orient un soutien financier à l'ingénierie territoriale sous forme d'une dotation forfaitaire de 100 000 €. Parallèlement, 20 000 € supplémentaires peuvent être sollicités pour le soutien au programme d'actions.
Dans sa séance du 26 janvier dernier, le Bureau syndical a délibéré pour solliciter l'Etat à hauteur de 100 000 € pour le soutien de l'ingénierie du Parc et à hauteur de 20 000 € pour soutenir le financement du poste dédié à la révision de la charte.

Le Parc a été très récemment informé que 30 000 € supplémentaires peuvent être sollicités pour le soutien au programme d'actions.

Pour 2023, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient souhaite donc mobiliser cette subvention de 30 000 € pour :
- compléter le financement du poste dédié à la révision de la charte ;
- financer le poste « Guide nature du Parc » pour développer l'offre de tourisme de nature sur les ailes de saison.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité de :
- solliciter l'Etat, à hauteur de 30 000 € pour soutenir les actions ci-dessus,
- autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces actions.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

MARIELLE CHEVALLIER
2023.02.23 11:48:16 +0100
Ref:20230221_155201_1-1-O
Signature numérique
le Président